

de 50 membres, cela ne prouve-t-il pas que la qualité des travaux de cet organisme est fonction du grand nombre de ses membres? L'expérience que j'ai acquise au Sénat confirme ce postulat.

Je ne puis réprimer un sourire quand j'entends mes collègues évoquer le comité plénier. Nous avons tâté de cette formule. Nous avons invité nos ministres à comparaître devant nous et à nous faire profiter de leurs lumières. Notre lanterne en a-t-elle été mieux éclairée? Non point!

L'honorable M. Hugessen: Si fait, elle l'a été.

L'honorable M. Marcotte: De fait, les ministres n'ont été invités ici que deux fois. Il me souvient encore de l'exposé que nous a fait le ministre des Transports, je crois. Après la séance, il s'approcha de moi et me dit: "Sénateur, je vous remercie. Vous étiez le seul de votre camp, qui ayez eu la bonté de m'écouter; les autres étaient partis." Et pourquoi étaient-ils partis? Tout simplement parce que le ministre nous a servi du réchauffé qui ne pouvait nous intéresser. Bien des paroles ont été jetées au vent quant aux avantages qu'apporteraient des comités peu nombreux, bénéficiant d'explications données en séance. Mais j'invite mes collègues à lire le texte du discours qu'a prononcé hier le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig). Il nous affirme qu'il veut améliorer les choses! Mais de quel genre d'amélioration s'agit-il? J'ai cherché en vain, dans son exposé, une proposition quelconque qui contienne des promesses de perfectionnement, ne fût-ce que sur un point unique. Le chef de l'opposition peut-il nous affirmer de bonne foi que le Gouvernement va renoncer à l'habitude qui consiste à nous soumettre des projets de loi essentiels au cours de la dernière semaine de la session? Nous n'avons pas les pouvoirs nécessaires afin d'assurer une telle transformation. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux augmenter l'effectif de nos comités? Ne changeons rien au quorum mais permettons à tous les sénateurs d'assister aux réunions, d'écouter, de faire entendre leur voix et de voter. Plus le comité aura de membres, plus la qualité de ses travaux sera satisfaisante.

Sans doute, je puis me tromper; mais aucun des arguments qu'ont invoqués jusqu'ici les champions du changement proposé, n'a réussi à me convaincre de son efficacité. En ce qui concerne les séances du comité plénier, elles sont assujéties au Règlement existant. Bornons-nous donc à suivre les règles; nous agirons ainsi à coup sûr.

L'honorable M. Haig: Je crois que nous embrassons trop. Songeons à la session actuelle; à la prochaine, nous changerons notre manière de procéder, si nous le jugeons opportun. De fait, ceux d'entre nous qui étaient présents lors de la réunion des sénateurs, savent que même si la proposition voulait que les comités fussent composés de dix-sept membres chacun, le leader du Gouvernement a souligné que nous pouvions fixer le nombre qui nous conviendrait, que ce fut trente-cinq, trente ou tout autre nombre. Il était d'avis que dix-sept était un bon point de départ. Quant à l'assistance, je voudrais que certains membres du comité des finances dont j'ai fait partie tous les ans nous disent combien de fois ils ont assisté à ses séances.

L'honorable M. Reid: Très bien!

L'honorable M. Haig: Ils y ont assisté très peu souvent. Ce sont les membres du sous-comité du programme et de la procédure qui ont accompli le gros de la besogne. Ils se sont réunis, ont étudié la tâche à accomplir et ont convoqué de nouveau le comité principal où l'assistance était fort restreinte. En tout cas, la modification ici proposée n'est pas réglée comme du papier à musique: elle n'est pas définitive. Ainsi que l'a signalé notre collègue de Kootenay-Est (l'honorable M. King), il nous sera loisible de présenter dès demain un avis de modification et, deux jours plus tard, de changer de nouveau le Règlement.

Ne nous méprenons pas. J'ai affirmé, il y a un an, que le Règlement du Sénat me convenait. Il a permis de rendre au pays des services de très haute qualité. Cependant, plusieurs m'ont dit n'être pas de mon avis. Voici donc que le leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson) nous déclare, en tout esprit de justice, de sincérité et d'humilité, qu'il retire les propositions avancées l'an dernier, mais qu'il est d'avis que la nouvelle proposition que voici permettra au Sénat de rendre de plus grands services sans outrepasser ses attributions. Pour ma part, il me semble que si j'étais président de l'un des comités en cause, il me serait plus facile de réunir dix-sept membres pour étudier une question que d'en réunir cinquante.

L'honorable M. Marcotte: Que faites-vous du quorum?

L'honorable M. Haig: Le quorum n'a rien à y voir.

L'honorable M. Marcotte: Oh! oui.

L'honorable M. Haig: Le quorum peut être fixé comme on l'entend. Au comité de la banque et du commerce il est de neuf. Fréquemment, une dizaine de sénateurs prennent part aux séances et il est même très difficile